

Communiqué aux adhérents de l'ACMM :

En raison de la seconde vague de la COVID19, la saison ACMM 2020-2021 a été interrompue par décret préfectoral du 20 octobre 2020.

Les mesures annoncées par le Président de la République le 24 novembre, et reprises par le Premier Ministre puis la Ministre de la Culture, n'ont malheureusement pas été précisées, en ce qui concerne nos activités associatives, ni par la Préfecture de Seine-et-Marne ni sur les sites Internet du gouvernement.

Dans ces conditions, nous n'avons obtenu ce jour, de la municipalité de Maincy, que la seule autorisation de reprendre nos cours en présentiel, à l'exclusion de la danse, du chant et de la gymnastique sensorielle.

Il vous est donc conseillé de rester en contact téléphonique avec votre professeur, dans les activités auxquelles vous êtes inscrit.e.s au sein de l'ACMM pour discuter de la reprise, et de favoriser, dans la mesure du possible, pour ceux qui ne peuvent pas reprendre en « présentiel » la poursuite des cours « à distance ».

En ce qui concerne l'Assemblée générale, que nous avons programmée le 18 décembre, (A 18 heures, salle Gibouret) je reste encore optimiste... mais si nous n'obtenons pas de précisions sur l'autorisation de nous réunir avec une autorisation de « jauge » suffisante, il faudra la reporter une seconde fois.

Soyez assurés que nous, le bureau de l'Association, faisons tout notre possible pour continuer à faire vivre nos activités, et favoriser l'épanouissement de chacun par la culture musicale, la danse et, plus largement, l'éveil des sens aux Beaux-Arts.

Merci de votre compréhension.

Renseignements : blog « acmmaincy.canalblog.com »
et : J-M. Gély 06 74 44 84 90 J. Carnet 06 42 86 47 70

Enfin, il convient de rappeler une fois de plus que le bureau de l'ACMM est composé de bénévoles, et que :

- Il **manque dramatiquement un ou une secrétaire** pour relayer le président et le trésorier dans la communication et l'Image;
- **Le poste de président ACMM sera remis aux votes** car J-M Gély doit quitter la région à la mi-décembre 2020 : **Faute d'un(e) candidat(e) l'activité ACMM devrait être arrêtée en fin de saison.**

Le Président

Jean-Marie Gély